

rejeté AK

Projet de loi n° 75

Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19

AMENDEMENT

ARTICLE 1.2 (94 Code des professions)

Insérer, avant l'article 2 du projet de loi, l'article suivant :

CODE DES PROFESSIONS

1.2. L'article 94 du Code des professions (est modifié par l'insertion après le paragraphe p), du suivant :

p.1) autoriser les membres de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une personne morale sans but lucratif.

rejeté AM

Projet de loi n° 75

Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19

AMENDEMENT

ARTICLE 38 (2.2 Code de procédure pénale)

L'article 2.2 du Code est modifié par l'ajout à la fin de l'article de : « En cas de témoignage, le consentement des parties est requis pour l'utilisation de moyens technologiques. »